



**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS 2020 - 2025**

**BILAN 2023
ET
OBJECTIFS 2024**



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23

INTRODUCTION

Les 3 EPCI* composant le SYMEVAD, à savoir Douaisis Agglo, la CA Hénin-Carvin et la CC Osartis-Marquion, ont choisi de confier au SYMEVAD l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) commun. Ce PLPDMA couvre la période 2020 - 2025.

Les objectifs à l'horizon 2025 sont les suivants :

- > En terme quantitatif : diminution du tonnage des DMA de 3% en 6 ans.
- > En terme qualitatif : réduction de la nocivité des déchets par une réduction en amont des produits générant des déchets dangereux.
- > En terme de gouvernance et d'animation du territoire : développement de la mobilisation et de la coopération des acteurs du territoire du SYMEVAD.

Le présent document dresse le bilan de cette 4^e année 2023 de mise en oeuvre du PLPDMA et présente les objectifs pour 2024.

SOMMAIRE

● ----- **GÉNÉRALITÉS** *P 4*

● ----- **INDICATEURS
GLOBAUX** *P 9*

● ----- **DÉTAILS DES
8 AXES** *P 15*

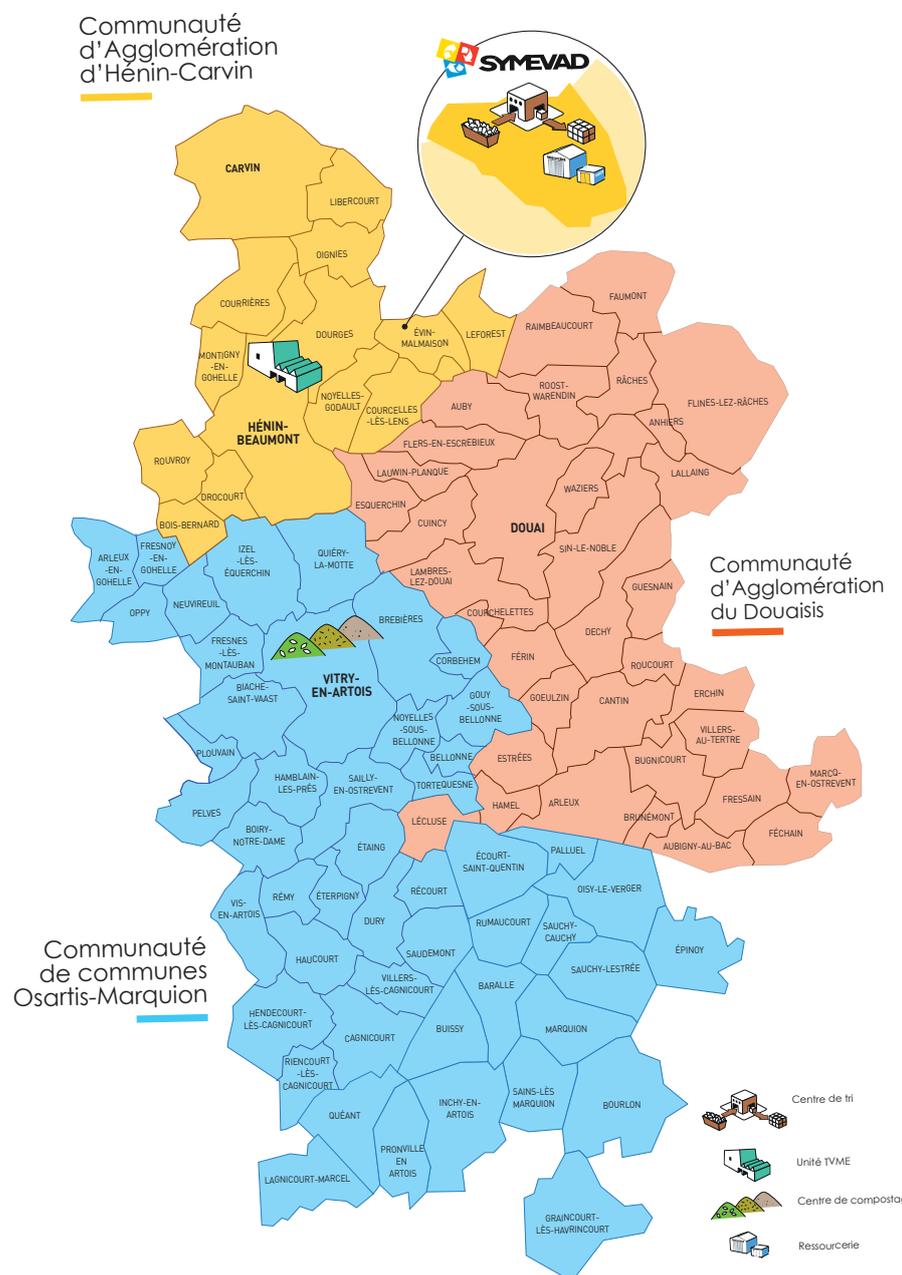


GÉNÉRALITÉS

PRÉSENTATION DU SYMEVAD

Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe aujourd'hui les Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et la Communauté de communes Osartis-Marquion, qui ont transféré leur compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au **SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets**.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 321 260 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.



COMPÉTENCES DU SYMEVAD



Communication
et Prévention
des déchets



Traitement des
déchets



Bas de quai
des déchèteries



Régie de
revente
d'énergie verte
Biométhane et
Photovoltaïque

Le SYMEVAD a su se doter en seulement 10 ans, de nouvelles usines modernes et performantes, tout en étant vigilant à leur dimensionnement pour ne pas hypothéquer la démarche de prévention des déchets.



2011- Centre de tri
des emballages



2015 - Ressourcerie



2016 - Unité TVME



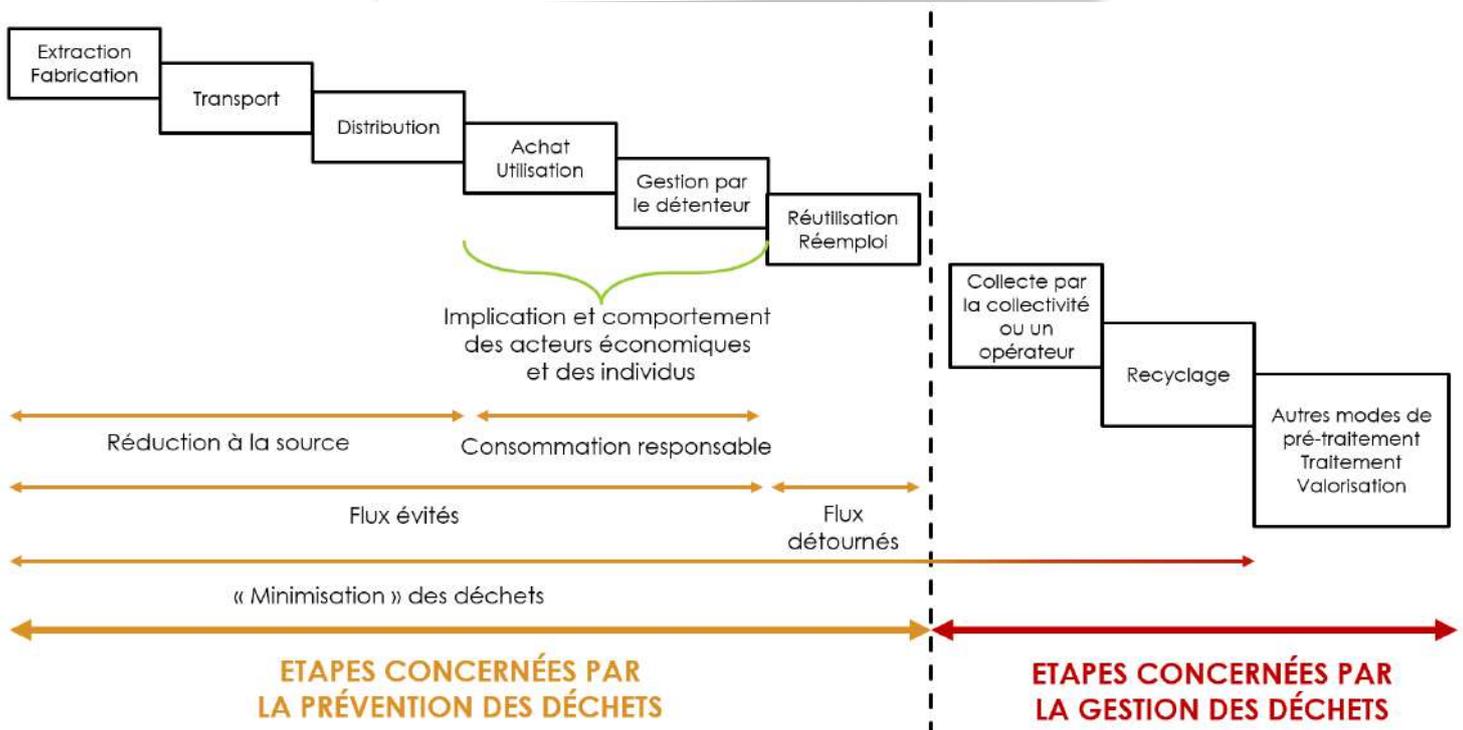
2018 - Centre de
compostage des végétaux

DÉFINITION DE LA PRÉVENTION

La prévention des déchets consiste à développer, en amont de leur gestion, des actions visant à éviter, réduire, voire retarder leur apparition, limiter leur nocivité et faciliter leur traitement, à chaque phase du cycle de vie des produits : de la conception jusqu'à la consommation, en passant par la production et la vente.

Les actions de prévention portent donc sur les étapes de la vie d'un produit, situées en amont de sa prise en charge à l'état de « déchet » par la collectivité.

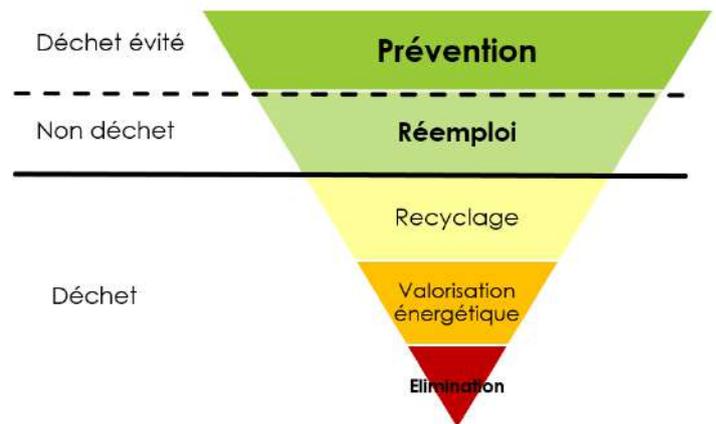
SCHEMA DE LA PRÉVENTION AU SEIN DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT



Source ADEME

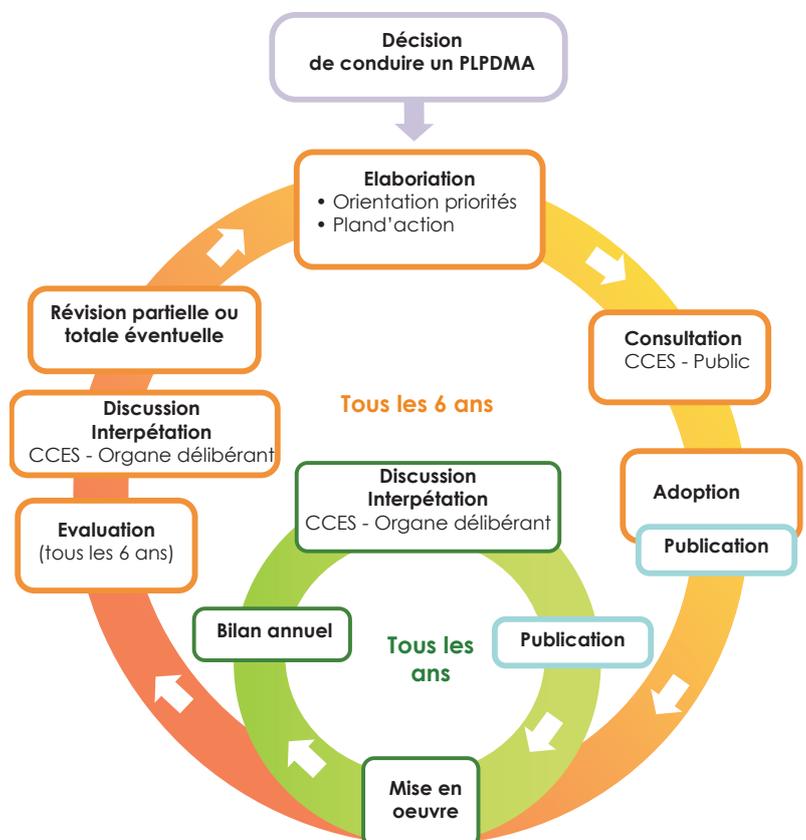
HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

Par la Directive européenne 2008/98 CE, la Prévention est devenue une priorité dans la gestion des déchets (article 4). Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.



CYCLE D'ÉLABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLPDMA

Le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision des PLPDMA sont précisés dans le décret 2015-662 du 10 juin 2015



2

INDICATEURS GLOBAUX

LE SERVICE PRÉVENTION

LES FAITS MARQUANTS

● MOYENS HUMAINS

- FÉVRIER** Départ d'une chargée de missions (Gaëlle CHAPELET MOUQUET) dans une autre collectivité
- MARS** Arrivée d'une nouvelle chargée de missions : Karine GLIARD
- AVRIL** Départ en retraite d'une animatrice prévention (Carole PAMART)
Arrivée d'une nouvelle animatrice prévention : Mélanie THEROUANNE
- JUILLET** Mise à disposition gracieuse de Virginie DENOYELLE, par la CAHC pour un an dans le cadre de l'opération « Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »

● DOSSIERS

- Partenariat avec la CAHC pour une opération-test « Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »
- Très forte demande en composteurs individuels

LE SERVICE PRÉVENTION EN 2023

MOYENS HUMAINS

- 5 personnes au Service Prévention : 1 responsable, 2 chargés de missions et 2 animateurs
- 1 responsable Communication (à 50%)
- 1 association des guides-composteurs : CADOSARCAHC
- 1 chargée de missions CAHC pour l'opération « Foyers ZD CAHC » (à compter du 1/07/23)

COÛT DU SERVICE

« Relativiser le coût de la Prévention par rapport aux coûts de gestion et d'élimination : en moyenne, le coût de la prévention est de 2€/hab/an, contre 90 €/hab/an pour la gestion globale des déchets » - Extrait du guide ADEME « Elaborer et conduire avec succès un PLPDMA » 2018

Au SYMEVAD, le budget **Prévention représente 1,1 €/hab/an et environ 1% des dépenses totales** (moyens humains compris, hors frais généraux)



QUELS IMPACTS AU QUOTIDIEN ?

QUELQUES POINTS SAILLANTS DE LA LOI AGEC

- > Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010
- > Division par 2, de la mise en décharge des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025
- > Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024
- > Fin de la mise sur le marché d'emballages plastiques à usage unique (dont bouteilles plastiques) d'ici à 2040, avec échéancier à compter de 2021
 - > 2021-2025 : 1^{er} décret 3R (Réduire – Réemployer – Recycler) avec 3 objectifs, d'ici fin 2025 :
 1. 20 % de réduction des Emballages Plastiques à Usage Unique (EPUU)
 2. 100% de réduction des EPUU « inutiles » (ex : blister ampoules)
 3. 100% recyclage des EPUU restants (d'où effort de conception)

CALENDRIER DE LA LOI

	Depuis le 1 ^{er} janv. 2021	Depuis le 1 ^{er} janv. 2022	Depuis le 1 ^{er} janv. 2023
PARTIE 1 SORTIR DU PLASTIQUE JETABLE	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} décret des 3 R (2021-2025) • Interdiction de la mention « biodégradable » sur les produits et emballages • Interdiction des boîtes en polystyrène expansé • Interdiction des confettis en plastique • Favoriser la vente en vrac (et autoriser l'apport des contenants des clients, avec ristourne) • Interdiction de mise à disposition de sacs plastiques • Mise en place, dans les supermarchés, de bacs de récupération des emballages 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction des sachets de thé en plastique • Interdiction des jouets en plastique offerts dans certains menus • Interdiction d'expédier sous emballage plastique des publications de presse et de publicité • Obligation pour les ERP de s'équiper de fontaines d'eau • Interdiction de l'emballage plastique autour des fruits et légumes non transformés, de moins de 1,5 kg 	<ul style="list-style-type: none"> • Interdiction d'utilisation de vaisselle jetable, pour les repas et les boissons servis sur place, pour tous les établissements de restauration pouvant accueillir au moins 20 convives (concerne les fast-food, mais aussi les cantines scolaires, les restauration d'entreprise ou les cafétérias)
PARTIE 2 MIEUX INFORMER LES CONSOMMATEURS		<ul style="list-style-type: none"> • Obligation d'utilisation du logo Triman sur les produits (complété par les modalités de tri) • Mise à disposition du public, des informations sur les produits contenant des perturbateurs endocriniens • Communication au consommateur des émissions de gaz à effet de serre liées à ses consommations Internet et mobile • Obligation d'information sur la garantie légale de conformité 	

	Depuis le 1 ^{er} janv. 2021	Depuis le 1 ^{er} janv. 2022	Depuis le 1 ^{er} janv. 2023
PARTIE 3 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ET POUR LE RÉEMPLOI SOLIDAIRE		<ul style="list-style-type: none"> • Interdire la destruction des invendus non alimentaires (concerne uniquement les produits déjà couverts par une Responsabilité Elargie du Producteur) produits textile, produits d'hygiène, mobilier, etc... • Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction de gaspillage alimentaire (pour les commerces) • Permettre la vente des médicaments à l'unité 	
PARTIE 4 AGIR CONTRE L'OBsolescence PROGRAMMÉE	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité • Faciliter la réparation et favoriser l'utilisation de pièces détachées d'occasion • Mettre en place une information obligatoire sur la durée de mise à jour des logiciels d'exploitation des ordinateurs et téléphones 	<ul style="list-style-type: none"> • Allonger la garantie légale de conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un fonds de réparation, pour encourager le consommateur à réparer plutôt qu'à acheter. Sont concernés : les équipements électriques et électroniques, les jouets, les articles de sport, loisir, bricolage et jardinage.
PARTIE 5 MIEUX PRODUIRE	<p>Calendrier propre à chaque filière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer les filières de Responsabilité Elargie du Producteur • En créer de nouvelles Ex : REP textiles sanitaires (=lingettes) : au 1^{er} janvier 2024 • Encourager les produits plus respectueux de l'Environnement avec un système de Bonus-Malus 		



FOCUS SUR... Le Bonus Réparation

Coup de pouce financier issu de la loi AGECE* pour rallonger la durée de vie de vos objets. Il concerne les équipements électriques et électroniques, ainsi que les vêtements et chaussures.

Il est appliqué directement sur la facture. Il faut en revanche se rendre auprès d'un réparateur labellisé « QualiRépar » pour les équipements électriques et électroniques ou labellisé « Refashion » pour les vêtements et chaussures.

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



AIDE DE 15€ À 60€**

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES



AIDE DE 6€ À 25€**

* loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire

**Selon l'objet et type de réparation



OÙ SE SITUE LE SYMEVAD ?

➔ **Objectif : -15% des DMA en 2030, par rapport à 2010**

Données SYMEVAD	2010	2023	Objectif AGECE 2030
kg/an/hab	689	621	586
Réduction par rapport à 2010 en %		-10%	-15%

➔ **Division par 2, de l'enfouissement** des déchets non dangereux non inertes, entre 2010 et 2025

Données SYMEVAD	2010	2023	Prévisionnel 2024	Objectif AGECE 2025
DMA enfouis	48 328	40 977	11 600	24 164
Réduction par rapport à 2010 en %		- 15%	-76%	- 50%

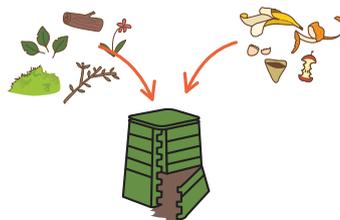
➔ **Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024**

Le SYMEVAD et les collectivités qui le composent ont déjà commencé à proposer des solutions, depuis plusieurs années.



Collecte des déchets végétaux

en déchèterie dans des bennes dédiées (et collecte à domicile, dans certains cas)



Dotation gratuite en composteur

Déjà plus de 26 000 foyers volontaires ont été dotés par le SYMEVAD, après avoir assisté à une réunion d'information

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

INDICATEUR GLOBAL DU PLPDMA

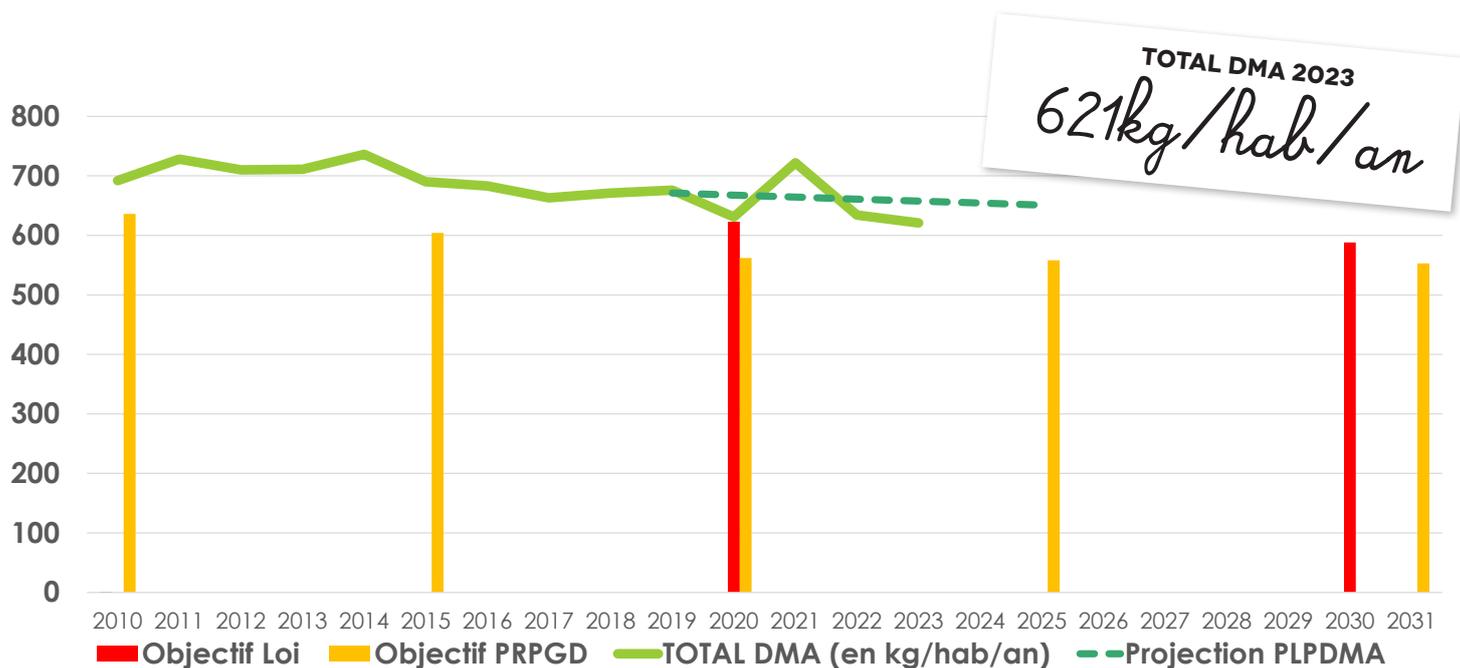


2019
671 kg/hab/an

Objectif 2025
650 kg/hab/an

L'objectif retenu correspond à une baisse 3% des DMA en 6 ans.

EVOLUTION DES TONNAGES DMA



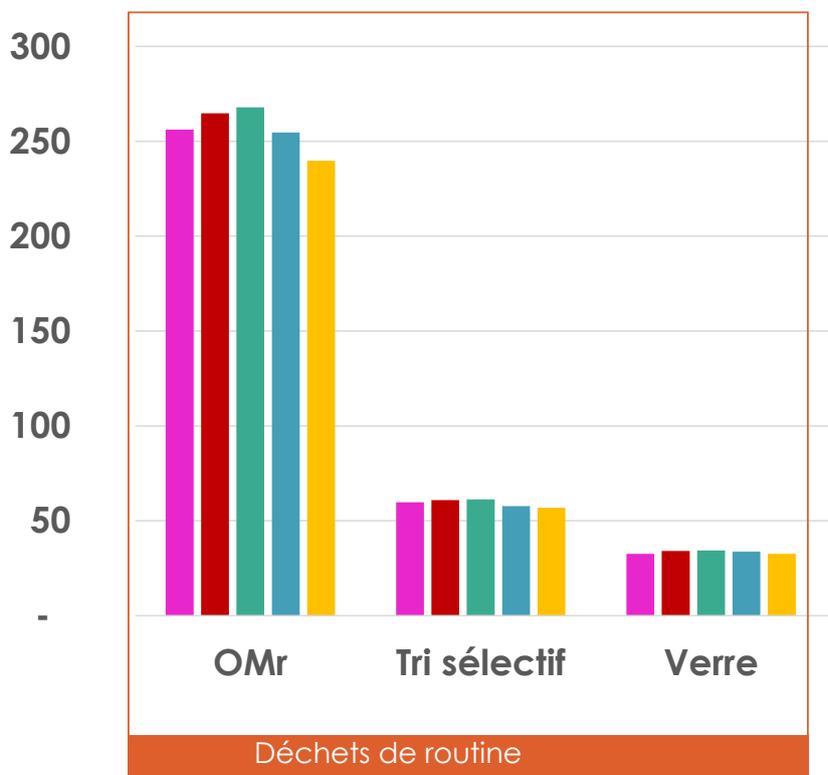
Le graphique ci-dessus permet de visualiser l'évolution des tonnages DMA traités par le SYMEVAD depuis 2010, ainsi que les objectifs de réduction retenus par le PLPDMA. Les colonnes correspondent aux années d'échéance fixées par les lois et le PRPGD*, permettant ainsi de mieux se situer par rapport aux objectifs réglementaires de réduction des déchets.

*PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

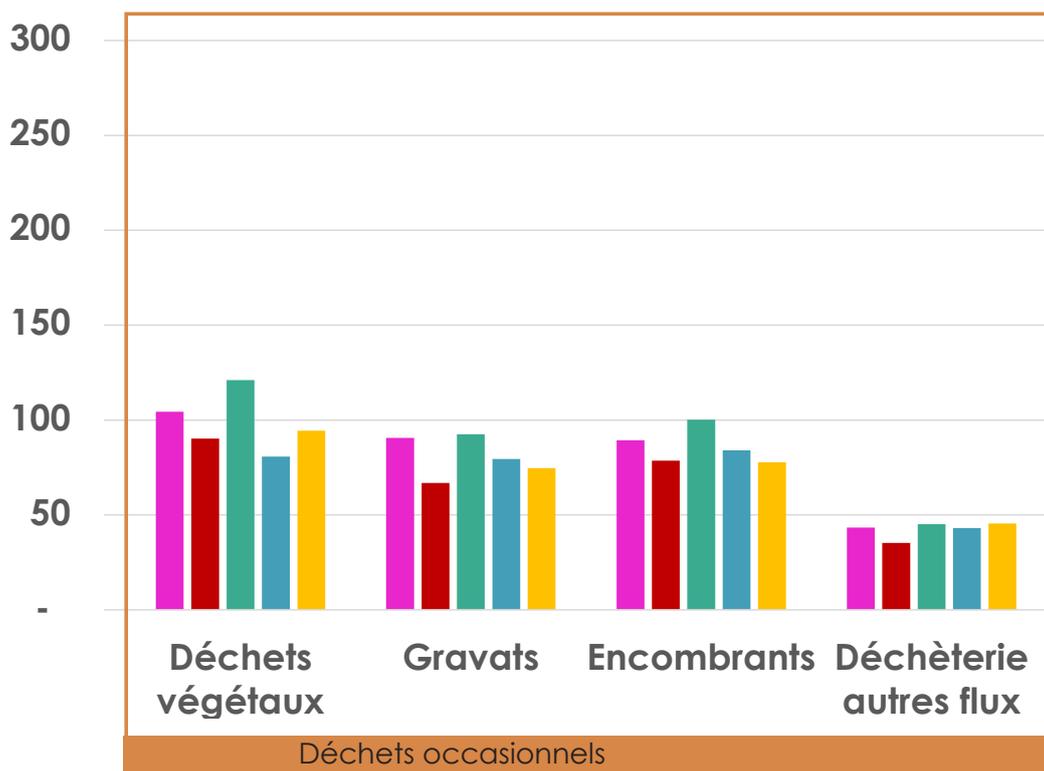
SUIVI DES TONNAGES EN 2023

Evolution des tonnages DMA depuis 2019 (kg/hab/an)

2019 2020 2021 2022 2023



OMr : Ordures Ménagères Résiduelles



3

DÉTAILS DES 8 AXES

PRÉSENTATION

Le PLPDMA a été élaboré dans la continuité des actions menées dans le cadre du dernier programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », et en tenant compte du diagnostic effectué au préalable.

Le plan d'actions se décompose en 8 axes



Axe 1
Compostage



Axe 2
Gaspillage
alimentaire



Axe 3
Economie
& Réemploi



Axe 4
Consommation
responsable



Axe 5
Réduction
de la notivité



Axe 6
Programme
Consom'Acteurs



Axe 7
Sensibilisation



Axe 8
Technique déchets



Pour découvrir l'ensemble des actions prévues dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre ou sur <https://cutt.ly/NkonLYW>



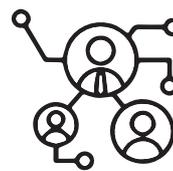
ORIENTATIONS SUIVIES POUR L'ÉLABORATION DU PLPDMA



Privilégier les actions à fort potentiel de réduction, pour diminuer les tonnages



Démultiplier les actions expérimentales concluantes



Utiliser le dynamisme et la prise de conscience des administrés pour en faire des acteurs, voire des relais de la Prévention

*Humain - Proximité - Concret
Participatif - Accompagnement*

ORIENTATIONS TECHNIQUES DE MISE EN OEUVRE

2020



Adapter et prioriser les actions en fonction du contexte et des opportunités

2021



Renforcer le partenariat avec

- Les 3 EPCI (collecte & tarification)
- Les communes (proximité & implication terrain)

2022



Toucher un maximum de personnes pour créer une prise de conscience de l'importance de la réduction des déchets

2023



Développer en priorité les actions concrètes de réduction des déchets

**A RENFORCER
POUR 2024**

Proposer des actions personnalisées pour accompagner le passage au Zéro déchet





AXE 1 : COMPOSTAGE

Enrichir la terre, avec du compost produit soi-même, avec ses propres déchets et in situ

BILAN 2023



> 2 136 composteurs distribués en 2023
 Soit un total de 26 796 composteurs depuis 2007, représentant 20.5% des foyers équipés par le SYMEVAD
 > 37 réunions publiques (dont 6 en visio)



2024 :
 Mise en place du tri à la source des biodéchets (c'est à dire des déchets alimentaires et déchets de végétaux)

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Elargissement du thème « compostage » avec « Jardin Zéro Déchet »	<ul style="list-style-type: none"> > Modification des supports de réunions > Intégration dans le guide « déchets » du SYMEVAD > Création de 2 vidéos (« Tontes » et « Branches & feuillage ») > Création de bâches et affiches pour les animations 	Maintenir cette version élargie
Distribution de composteurs individuels	2 136	> 2000 foyers supplémentaires
Distribution de vermicomposteurs	18	20
Réduction des déchets végétaux	Elaboration et animation d'un défi « Zéro végétaux à jeter » pour quelques foyers témoins volontaires NEW	
Sites de compostage partagé (placette, résidence, structure)	Elaboration de l'accompagnement et du suivi des projets volontaires NEW	
Module « Référent Aide-compostage »	Elaboration et animation du module pour former les référents de sites de compostage partagé NEW	
Bokashi	Test sur 10 foyers volontaires et analyse NEW	



NEW Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



AXE 2 : GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Réduire la quantité de denrées alimentaires jetées
Promouvoir la qualité de l'alimentation et le local



Moins 50% de Gaspillage Alimentaire d'ici 2025, par rapport à 2015, notamment en restauration collective

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Accompagnement des cantines scolaires dans la lutte anti-gaspi couplé avec la mise en place du compostage	Protocole validé et éprouvé sur 3 sites volontaires	

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE



3,8 MILLIARDS DE REPAS PAR AN

MOYENNE GÉNÉRALE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE : **120 G**

QUANTITÉS JETÉES :

EN MOYENNE PAR CONVIVE ET PAR REPAS

Données compilées par L'ADEME sur plus de 1800 établissements





AXE 3 : ÉCONOMIE & RÉEMPLOI

Accompagner et mettre en valeur des structures économiques et/ou sociales de proximité, engagées dans une démarche de Prévention

BILAN 2023



> 6 nouveaux Repair cafés : *Cantin, Carvin, Courchelettes, Guesnain, Noyelles-Godault, Palluel*

Soit un total de 15 Repair café en activité dont *Cuincy, Lambres-lez-Douai, Leforest, Hénin-Beaumont, Douai, Flines-lez-Râches, Dourges, Esquerchin et Quiéry-la-Motte*



> Création d'un fonds pour le réemploi solidaire

> Création d'un indice de réparabilité sur les produits électriques et électroniques, et information sur les pièces détachées

> Soutien financier à la réparation

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Ouverture d'un magasin de vente d'occasion (type Ressourcerie)	Ouverture d'un dépôt pour la Ressourcerie par DIE à Bache-Saint-Vaast	Ouverture d'un magasin dans le secteur du douaisis par une structure de l'ESS* (partenariat à construire)
Accompagnement à la création de Repair Café	6 nouveaux	Accompagnement à l'ouverture de 4 nouveaux Repair-Café
Sensibilisation Zéro Déchet pour les artisans-commerçants	Rédaction des fiches ZD pour le guide « Commerce éco-responsable » de la CAHC	Partenariat avec les EPCI sur demande

*ESS : Economie Sociale et Solidaire



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

BILAN 2023



- > 122 personnes accompagnées à l'utilisation des couches lavables
- > 325 personnes accompagnées à l'utilisation des protections menstruelles lavables
- > 4 610 stop-pub distribués



- > Atteindre le Zéro plastique à usage unique, d'ici 2040 (palier 2030 : réduction de 50% des bouteilles plastiques)
- > Interdiction de l'élimination des produits non alimentaires invendus

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Challenge scolaire « les 12 défis de SYM »	-	Proposer ce challenge en autonomie aux classes volontaires
Stop-pub	4 610 stop-pub distribués	Continuité de l'action
COUCHES LAVABLES POUR LES PROFESSIONNELS		
Accompagnement de structures professionnelles à l'utilisation des couches lavables (avec proposition de lavage externalisé en ESAT)	2 structures municipales avec lavage en ESAT : (Courcelles et Douai) : Choix de rester en 100% jetable 1 structure privée (Drocourt): choix de passer en 100% lavable	Accompagnement des structures privées, en priorité
Opération de sensibilisation auprès des pro. de la petite enfance et assimilés, avec kit de démonstration	Fourniture de 4 kits de démonstration « sage-femme » Prise de contact avec la Maternité de Dechy	Renforcement de cette sensibilisation
Intervention de sensibilisation dans les lycées prof. formant aux métiers de la petite enfance	2 lycées - 65 personnes	Renforcement des interventions



AXE 4 : CONSOMMATION RESPONSABLE

Informier et accompagner pour consommer autrement

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
COUCHES LAVABLES POUR LES FAMILLES		
Accompagnement des familles à l'utilisation des couches lavables	27 familles dotées en « kit week-end » Financement du reste à charge par plusieurs communes	50 familles dotées Financement du reste à charge par davantage de communes
Partenariat avec la clinique de Lambres-lez-Douai	50% des familles dotées sont des familles « Saint Amé »	Renforcement du partenariat Déclinaison du partenariat avec la maternité de l'hôpital de Dechy
Sensibiliser les structures pro. par le biais des familles Couches Lavables	-	A relancer
SENSIBILISATION À L'UTILISATION DES PROTECTIONS MENSUELLES LAVABLES		
Accompagnement des familles à l'utilisation des protections menstruelles lavables	6 réunions (dont 1 visio) avec remise d'un kit « découverte » 110 pers. équipées Financement du reste à charge par plusieurs communes	100 pers équipées Financement du reste à charge par davantage de communes
Atelier couture	5 ateliers « pimp ta culotte » 46 pers.	5 ateliers
Intervention scolaire	3 lycées et 1 collège 169 pers. avec remise d'un kit complet de démonstration et de 5 mini-kits par établissement	Déploiement des interventions via les modules « Collège et Lycée presque Zéro Déchet »





AXE 5 : PRODUITS DANGEREUX

Promouvoir des alternatives moins nocives pour la santé des utilisateurs et pour l'environnement

BILAN 2023



- > 4 sessions
- > 11 communes sensibilisées
Arleux-en-Gohelle, Auby, Drocourt, Ecourt-Saint-Quentin, Evin-Malmaison, Férin, Hamel, Lallaing, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Rouvroy
- > 60 agents formés



Possibilité de vente de médicaments à l'unité en pharmacie

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Formation des agents communaux à l'utilisation des produits ménagers naturels	4 sessions regroupant 11 communes 60 pers. 49 kits remis	Elargissement aux structures en démarche ZD (collège, crèche..) Renforcement du suivi





AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis, à l'école,...

BILAN 2023

MODULE « Foyers ZD »

Edition spéciale Agglomération Hénin-Carvin - 7 communes hôtes
Durée de 6 mois à partir d'octobre 2023 (1 thème/mois)



DES DÉFIS À RELEVER
À VOTRE RYTHME



FACILITATEURS
FINANCIERS



Affichage d'un bonus/malus sur certains produits pour permettre aux consommateurs de choisir en connaissance de cause

MODULE « ECOLE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »



2 séances de 3H



Trinôme
Enseignant / Commune / Parent



Des défis à relever
avec les élèves

En lien avec
La démarche



MODULE « COLLÈGE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »



1 séances de 3H



Trinôme
Collège / Parent /
Conseil Départemental



Des accompagnements ZD
et des actions à mener

En lien avec
La démarche



MODULE « LYCÉE PRESQUE ZÉRO DÉCHET »



1 séances de 3H



Trinôme
Lycée / Parent /
Conseil Régional



Des accompagnements ZD
et des actions à mener

En lien avec
La démarche



NEW



AXE 6 : PROGRAMME CONSOM'ACTEURS

Former et accompagner l'usager pour l'aider à être pleinement acteur de sa consommation, à la maison, au travail, entre amis, à l'école,...

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Programme Consom'Acteurs Famille > Foyers Zéro Déchet	Elaboration et lancement d'une 5e édition « spécial EPCI » avec la CAHC renommée « Foyers Zéro Déchet spécial CAHC » 180 foyers participants	Organisation d'un événement ZD Lancement une nouvelle édition plus « compacte » Proposition du modules aux 2 autres EPCI
Défi « Zéro encombrement dans mon logement »	choix de 2 home-organisers et des 6 foyers-témoins volontaires	Réalisation d'un diagnostic et d'actions désencombrement avec médiatisation
Commune presque Zéro Déchet	Elaboration et animation d'un module « Agent-relais presque Zéro Déchet » pour mener des actions en interne (éco-exemplarité) et externe (auprès des habitants) Organisation de journée technique de témoignage ZD spécial « communes du SYMEVAD »	
Module « Ecole presque Zéro Déchet » en lien le label E3D* et avec l'OCCE**.	5 groupes - 37 écoles 105 pers.	100 pers. Validation par d'autres IEN***
Module « Collège presque Zéro Déchet »	1 session test 7 collèges 29 pers. 1 session sur demande : 13 pers.	Faire participer 50% des collèges du territoire (17 collèges)
Module « Lycée presque Zéro Déchet »	Module élaboré	A tester sur des lycées volontaires
Organiser des journées techniques de témoignages (type AMORCE), d'actions ZD spécial établissement scolaire		

**E3D : Ecole/Etablissement en Démarche de Développement Durable

**OCCE : Office Central de Coopération à l'Ecole

*** Inspecteur de l'Education Nationale



NEW Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

BILAN 2023



> 5 206 visiteurs des sites pédagogiques du SYMEVAD répartis de la façon suivante

Centre de tri	3 958
Ressourcerie	6 72
Jardin	576



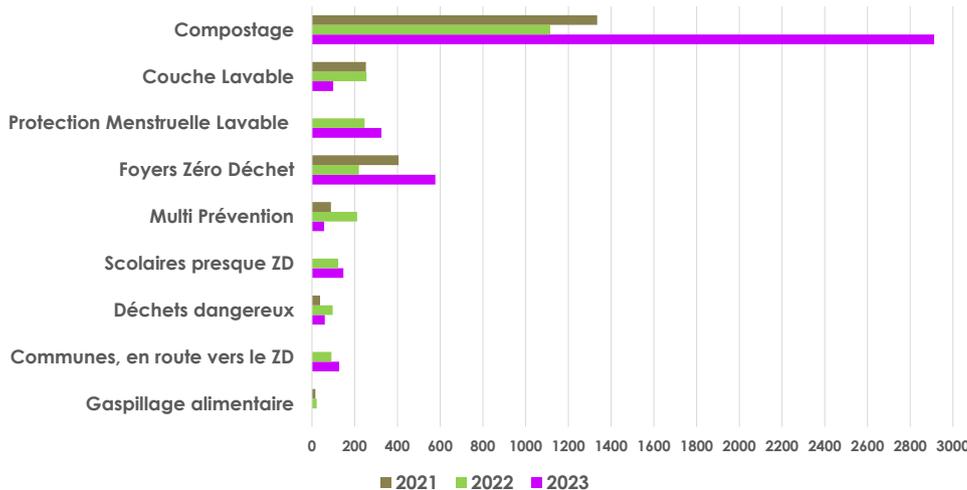
> Un logo unique pour le tri (Triman),



avec information sur le geste à effectuer

> Elus et fonctionnaires de collectivités suivent une formation sur l'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets

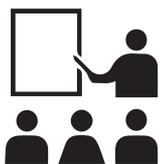
Animations hors visites - nombre de personnes sensibilisées -



> 4 304 personnes sensibilisées

> 135 actions extérieures





AXE 7 : SENSIBILISATION

Informier et sensibiliser aux thématiques liées à la Prévention des déchets

Positionner le SYMEVAD comme référent Prévention du territoire

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Visite des équipements pédagogiques du SYMEVAD	5 206 pers	5 200 pers
Adaptation de la visite « centre de tri » au regard des extensions consigne de tri	Modification des visuels et discours	/
Adaptation de la visite « centre de tri » au regard des travaux	Suite à une réduction de l'utilisation de la passerelle, le parcours a été modifié Création de nouveaux supports dont une vidéo	Elaboration d'un nouveau parcours de visite compatible avec le nouveau centre de tri
Sensibilisation des mairies (élus et agents) au Zéro Déchet, avec le module « Communes, en route vers le Zéro Déchet »	6 sessions 24 communes 127 pers.	Faire un suivi des communes participantes
Sensibilisation des sociétés/entreprises au Zéro Déchet, avec le module « Entreprises, en route vers le Zéro Déchet »	2 sessions 22 pers	A organiser sur demande
« kits communication » pour les 98 communes et les 3 EPCI,	Transmission systématique des informations Prévention aux collectivités	Maintien du lien avec les communes
Réalisation des vidéos de sensibilisation en interne (série Rencontre, les 5R...), et partenariat avec ILTV	3 Vidéos Reportage ILTV sur l'opération « Foyers Zéro Déchet spécial CAHC »	5 en interne
Notoriété via Témoignage du SYMEVAD « hors les murs »	Nombreuses sollicitations pour des interventions et témoignages (AMORCE, Club prévention) Organisation par la Région d'une journée technique prévention « spécial SYMEVAD » 30 pers Nombreuses sollicitations par des collectivités pour des infos. sur le PLPDMA	

NEW Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



AXE 8 : TECHNIQUE DECHETS

Identifier et agir, avec les 3 EPCI « collecte », sur les thématiques dépendant de leur compétence et permettant d'améliorer les actions de prévention

BILAN 2023



> 2023
Harmonisation
des couleurs des
poubelles

Actions	Réalisé 2023	Objectifs 2024
Formation technique « Tri & Réduction des déchets » pour les agents Déchets/ Environnement du SYMEVAD et 3 EPCI Adhérentes	<p>Module 1 : les fondamentaux 3 sessions - 44 pers.</p> <p>Module 2 : approfondissement 2 sessions - 37 pers.</p> <p>Module 3 : zoom sur les animations 1 session - 12 pers.</p>	<p>Sur demandes de EPCI mise à jour des connaissances</p> <p>Aide à l'intégration de messages de prévention dans les animations</p>
Groupe de travail « généralisation du tri à la source des biodéchets » avec les 3 EPCI	réunion en juillet 2023	Etude territoriale à mener
Communes-pilotes « Zéro biodéchet »	<p>Etude d'un schéma type « compostage généralisé & OMr en C.0,5 »</p> <p>Appel à manifestation d'intérêt à destination des communes</p> <p>Mise en place d'un partenariat fort SYMEVAD/EPCI de collecte/ communes-pilotes</p>	

C0,5 = collecte 1 semaine sur 2

NEW Actions du PLPDMA enclenchées au cours de l'année



**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS 2020 - 2025**

**BILAN 2023
ET
OBJECTIFS 2024**



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX



Tél : 03 21 74 35 99
Fax : 03 21 74 35 23